

## **Compte rendu de la rencontre entre les représentants de la société civile et les négociateurs tunisiens et européens en marge des travaux du 4<sup>ème</sup> round des négociations Tunisie- UE sur l'ALECA**

**Tunis ; Cité de la Culture- Mardi 30 avril 2019**

---

En marge des travaux du 4<sup>ème</sup> round des négociations entre la Tunisie et l'UE sur l'ALECA qui s'est tenu du 29 avril au 3 mai 2019 à la Cité de la Culture à Tunis, sous la présidence de M. Hichem Ben Ahmed, Ministre du Transport et Chef négociateur de l'ALECA du côté tunisien et de M. Ignacio Garcia Bercero, Directeur à la Commission européenne du côté européen, la Présidence du gouvernement a organisé une rencontre avec les représentants de la société civile le mardi 30 avril 2019 à la cité de la Culture de Tunis.

Dans son mot d'ouverture, M. Ben Ahmed a rappelé que des réunions avec la société civile se sont poursuivies depuis le dernier round de négociations sur l'ALECA consacrant la démarche participative et constructive adoptée depuis les débuts de négociations. Il a remarqué que l'échange lors de ces rencontres a été fructueux et a permis de mieux comprendre les soucis de la Société Civile qui sont tenus en compte lors des échanges avec la partie européenne.

Le négociateur en chef pour la Tunisie a aussi indiqué que lors de ce 4<sup>ème</sup> round, les mêmes principes de base seront respectés à savoir l'asymétrie et la progressivité, en insistant sur les mesures d'accompagnement et d'appui nécessaires pour toute la transition ainsi que sur la mobilité des fournisseurs des services .. Il a ajouté que ce 4<sup>ème</sup> round devrait clarifier les divergences qui existent encore entre les positions de la Tunisie et celles de l'UE, l'avancement se fera en parallèle de l'avancement des études d'impacts et d'analyse d'écarts dans les différents domaines concernés ainsi que celles de l'accord d'association de 1995 qui sont en cours de finalisation.

M. Ignacio Garcia Bercero, le négociateur en chef du côté européen, a exprimé de son côté sa satisfaction de participer à ce round de négociations tout en indiquant que les négociations de l'ALECA ne sont pas seulement commerciales comme les autres négociations mais elles ont une dimension politique certaine tant que les perspectives du développement de la Tunisie sont en jeu .M. Bercero a rappelé que les négociations suivront le rythme qui convient le mieux à la Tunisie sans hâter le processus.

M. Bercero a réitéré sa conviction que les principes d'asymétrie et de progressivité seront respectés et qu'il faut établir un calendrier pour la Tunisie qui tienne compte de la volonté commune d'assurer

l'intégration de l'économie de la Tunisie dans celle de l'UE. Il a ajouté que les négociateurs auront à rechercher secteur par secteur ce qui intéresse la Tunisie et ce qui colle le mieux aux priorités qu'elle fixe elle-même.

M. Bercero a également signalé que l'UE est consciente de l'importance que la Tunisie attache à la libre circulation des professionnels et à cet effet des négociations séparées ont été initiées aux niveaux des ministères en charge des affaires étrangères en parallèle à ceux de l'ALECA . M. Bercero a ajouté que l'UE est prête à proposer une offre généreuse au sujet des facilitations des visas, offre qu'elle n'a offerte jusqu'ici à aucun autre pays.

Un groupe de participants, déclarés affiliés à des organisations de la société civile (Association des Citoyens Libres, Association des Droits des Femmes, les Activistes) et déjà présents dans la salle avant le démarrage des travaux, ont voulu manifester bruyamment leur désaccord avec le processus et l'esprit de l'ALECA. Ils se sont exprimés par des chants et par l'énoncé des slogans hostiles à cet Accord. Après les avoir laissés terminer leur intervention, M. Hichem Ben Ahmed leur a exprimé son accord pour discuter avec eux et pour les recevoir ultérieurement lors des prochaines rencontres avec la société civile.

M. Lassaad Msahli, du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie, (CNOPT) a pris la parole pour rappeler les problèmes posés par le chapitre des droits intellectuels. Il a d'abord souligné que les prix des brevets d'inventions sont en progression constante comme le nombre de brevets par médicaments qui est passé de 3.5 brevets par médicament à plus de 1780 actuellement. M. Msahli a déclaré que la proposition de l'UE dans ce chapitre et consistant à allonger la durée de jouissance de droits rattachés à la propriété intellectuelle relative aux médicaments risque d'être contraire aux droits de l'homme et que le CNOPT la rejette complètement.

Mme Sarra Limam Masmoudi, présidente de la Chambre Nationale de l'Industrie pharmaceutique (UTICA) a renchéri dans le même sens en proposant de considérer les médicaments comme produits sensibles. Elle a ajouté que le marché européen n'est pas ouvert à l'industrie pharmaceutique tunisienne !

M. Hatem Boulabiar, de l'ordre des Ingénieurs Tunisiens a de son côté indiqué que 70 000 ingénieurs tunisiens sont concernés par l'accord de l'ALECA. Cet accord est, selon l'intervenant, un accord politique et une partie importante de la population le refuse. Il a critiqué la méthode de travail relative à la consultation de la société civile en soulignant qu'on ne peut pas qualifier cette méthode de participative quand on n'invite pas toutes les organisations professionnelles pour s'exprimer. Il a rappelé dans ce cadre qu'il a été, lors de la première réunion sur les services professionnels tenue par l'UGPO/ALECA au mois de mars, de tenir une deuxième réunion en mois d'avril à laquelle l'ordre des ingénieurs n'a pas été invité. Pour M. Boulabiar, l'ALECA est en même temps une opportunité et une menace !

La parole a été cédée ensuite à M. Hatem Salah, professeur universitaire qui s'est dit préoccupé par le manque d'information sur l'ALECA. Il a expliqué qu'on ne sait pas encore sur quelle base les négociations sont menées comme on ne sait pas quelles décisions ont été prises. Cet état des choses augmente la crainte de la population et fait qu'elle reste sur ses grades, remarque- t- il.

M. Hichem Ben Ahmed a répondu aux premiers intervenants en soulignant que malgré les efforts de l'UGPO/ALECA pour faire participer plus d'organisations de la société civile, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ce sens.

Pour ce qui du dossier des médicaments, le chef négociateur tunisien a indiqué que l'UE a présenté sa proposition mais la Tunisie va la discuter et tiendra compte des propositions avancées par la société civile tunisienne et les professionnels du secteur.

Pour ce qui est des dimensions politiques de l'accord de l'ALECA, M. Ben Ahmed a tenu à clarifier les débats en indiquant que rien n'est à signer en cette année électorale et que dans tous les cas de figure, l'accord dans sa version finale sera soumis d'abord à l'ARP qui le discutera et le votera. Le rôle du Gouvernement et des équipes de négociateurs étant en priorité technique. M. Ben Ahmed a encore appelé à dépassionner les débats et à faire avancer les réflexions et les discussions dans une direction plutôt technique.

De son côté, le négociateur en chef côté européen, M. Ignacio Garcia Bercero, a souligné que les négociations dépendent entièrement de la Tunisie et l'UE ne fixe ni des limites ni de timing. La Tunisie choisissant souverainement le rythme qui lui convient. Il a aussi indiqué que pour l'UE, la relation avec la société civile est naturelle et nécessaire et que toutes les propositions européennes sont consultables et publiées sur le site de l'ALECA et les réactions de la société civile et de la population en général sont les bienvenues.

Concernant le secteur de la santé et des médicaments, M. Bercero a fait remarquer que les discussions n'ont pas encore commencé et que l'UE a fait une proposition sur les délais des brevets, mais elle est ouverte à la négociation.

Mme Fatma Oueslati, Directrice générale de l'UGPO/ALECA, est intervenue à son tour pour affirmer l'importance qu'attache l'UGPO/ALECA à la participation de la société civile, participation citée en exemple dans toute la région. L'intervenante a rappelé que des formulaires d'appel à la participation des organisations de la société civile sont publiés par l'UGPO/ALECA sur le site [www.aleca.tn](http://www.aleca.tn), site transparent et ouvert à tous ceux qui veulent participer d'une manière ou d'une autre.

Mme Oueslati a également rappelé qu'après le 3<sup>ème</sup> round, plusieurs réunions et rencontres thématiques et sectorielles ont été organisées couvrant les secteurs de l'agriculture, des finances, du transport, de la santé, des services, de la douane, de l'énergie, de la réglementation technique etc. L'UGPO/ALECA a reçu lors de ces rencontres plusieurs propositions qui ont été intégrées dans les prépositions tunisiennes pour chaque secteur concerné. La directrice générale de l'UGPO/ALECA a annoncé que les études thématiques sont en train d'avancer et que l'approche est évolutive et que tous les résultats des différents travaux des études et de consultation seront pris en considération.

Elle a tenu également à clarifier que concernant les services professionnels et n'ayant pas eu de retour des représentants des secteurs concernés ayant participé à la première réunion de consultation à laquelle le représentant de l'ordre des ingénieurs a fait référence, l'UGPO/ALECA n'a pas pu tenir une deuxième réunion. Cette réunion a été alors reportée à une date ultérieure pour donner plus de temps aux représentants de ces secteurs pour élaborer leurs contributions, surtout que les aspects sectoriels liés à ces services ne figurent pas à l'ordre du jour du 4<sup>ème</sup> round.

M. Walid Belhaj Amor, vice-président de l'IACE, a pris la parole au nom de la plateforme du secteur privé pour l'ALECA, constituée au sein de l'IACE, qui, a-t-il rappelé, est un moyen de syndiquer toutes les ressources du secteur privé afin de contribuer plus efficacement aux discussions sur l'accord de l'ALECA. M. Belhaj Amor a mis en exergue l'aspect relatif à la communication étant donné que plusieurs sujets en discussion sont compliqués. Il a aussi insisté sur la nécessaire visibilité de ce qu'on discute, condition incontournable selon lui pour améliorer la qualité des propositions et des contre-propositions des uns et des autres.

M. Belhaj Amor est également revenu sur la qualification des accords de l'ALECA comme accords politiques par M. Bercero, demandant alors au négociateur en chef européen des « preuves d'amour » vis-à-vis de la Tunisie et non seulement une déclaration d'amour, soulignant que dans les propositions avancées par l'UE, il n'a pas constaté des clauses appuyant l'asymétrie en faveur de la Tunisie.

Le Dr. Slim Ben Salah, président de l'Ordre des Médecins de Tunisie, a ensuite pris la parole pour déplorer, selon lui, le manque d'intérêt pour la santé lors des discussions sur l'ALECA. Il a aussi souligné que l'Ordre a demandé de consulter les propositions concernant le domaine de la santé et pas celui des pharmacies et des médicaments mais il n'a reçu aucune réponse. Il a remarqué que le secteur de la santé englobe plusieurs sous-secteurs et qu'il faut penser à l'urgence de le réorganiser afin de pouvoir discuter avec l'UE d'égal à égal.

M. Ali Driss, journaliste au journal électronique « Webmanagercentre » a, de son côté, développé trois idées. La première concerne l'harmonisation réglementaire avec l'UE. A ce propos, il attire l'attention sur le risque de la perte de la souveraineté réglementaire de la Tunisie au cas où elle signe un accord d'harmonisation avec l'UE surtout que la Tunisie va rester en dehors des institutions européennes. La deuxième idée développée par M. Driss a trait au recours aux cours d'arbitrage privés en cas de litiges. Il exprime dans ce cadre sa préférence pour les tribunaux d'Etat. Les cours d'arbitrage privés risquant de se pencher en faveur du plus fort. La troisième idée est relative au développement régional de la Tunisie, une option économique incontournable mais devant mobiliser des fonds colossaux. Il exprime alors le vœu de voir les fonds structurels européens dédiés aux régions participer à cet effort de financement du développement régional de la Tunisie.

M. Marco Jonville, chercheur au FTDES (Le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux), chargé du dossier ALECA a ensuite pris la parole pour signaler l'existence selon lui d'un grand problème de clarté dans le processus de négociations sur l'ALECA, se demandant pourquoi ne pas désigner dans les négociations tous les secteurs pouvant être mis en difficulté en cas d'Accord. Il s'est demandé également pourquoi on ne présente pas encore un contenu de l'accord proposé par la partie tunisienne et pourquoi cette dernière n'imprime pas aux négociations le rythme qu'elle souhaite et qui cadre bien avec ses priorités et ses attentes.

Un représentant d'une association africaine\* s'est ensuite exprimé sur l'ALECA en se posant la question sur les priorités tunisiennes en matière de coopération internationale. Il s'est alors exprimé en faveur d'une ALECA pour la Tunisie avec l'Afrique, du moins en tant qu'option prioritaire par rapport à un ALECA de la Tunisie avec l'Europe

Mme Lobna Jribi, Présidente de l'association SOLIDAR a remercié de son côté l'UGPO/ALECA pour tous ses efforts pour mener les consultations avec la société civile et a rappelé que la nouvelle méthodologie mise en œuvre par l'UGPO/ALECA est le résultat d'un travail

---

*\*Le nom et la qualité professionnelle et associative de cet intervenant ne figurent pas sur la liste des participants*

Mme Jribi a indiqué que son association a beaucoup travaillé sur le secteur des services, qui est un secteur hétérogène dont certaines composantes comme les TIC sont tout à fait prêtes pour l'ouverture s'ils ne la pratiquent pas déjà !

Elle a déclaré que la société civile espère voir les accords de l'ALECA s'inscrire dans une vision d'un nouveau partenariat avec un grand potentiel particulièrement pour les TIC.

M. Hamadi Kooli, Vice- président de l'UTICA et président de la nouvelle plateforme du secteur privé relative à l'ALECA, a pris la parole pour dire que l'ALECA doit être un accord gagnant gagnant et asymétrique pour la Tunisie. Cependant, dans l'état actuel des choses, il divise le pays et il ne paraît pas convaincant pour la société. Les négociateurs tunisiens ont tenu compte des contraintes du pays actuellement, mais on ne doit pas tout refuser, remarque-t-il. On discute et on cède de temps en temps. In fine, la Tunisie a besoin de fonds structurels importants, conclue-t-il.

La parole fut cédée ensuite à M. Ignacio Garcia Bercero qui a signalé que c'est la Tunisie qui décidera en fin de comptes du contenu de toute proposition puisque toute décision passera pour son approbation ou rejet par le parlement.

Pour ce qui est du secteur de la santé, M. Bercera a indiqué que l'UE est attachée au principe de la santé publique et jamais elle n'y touchera et il a ajouté que les discussions sur ce secteur n'ont pas encore commencé. L'intervenant a ajouté que la clarté et l'information et sa transparence sont nécessaires et que les discussions avancent étape par étape. M. Bercero a par ailleurs considéré le secteur numérique très important et les discussions le concernant pouvant alors avancer rapidement sans toutefois le séparer forcément des autres secteurs.

Concernant la mobilité, M. Bercero a annoncé que les discussions avancent rapidement et qu'il est fort possible qu'on arrive à des accords importants avant fin 2019. Pour ce qui est de la comparaison avec le Maroc qui a refusé un accord ALECA, M. Bercero a insisté sur les différences entre les deux démarches de deux pays, en signalant que le Maroc a signé des accords très importants avec l'UE concernant les produits agricoles.

M. Hichem Ben Ahmed a repris la parole pour renouveler sa disposition et la disposition de l'UGPO/ALECA à mener tous dialogues et discussions avec la société civile et ses représentants. Il a également salué la création de la plateforme du secteur privé pour l'ALECA et a renouvelé sa volonté de travailler avec les représentants de cette structure.